

Déclaration de **Politique communale** 2012 • 2018

Herstal, le 31 janvier 2013

Herstal

- Ville de **vie**
- Ville de **proximité**
- Ville de **solidarité**



Table des matières



Préambule

Vous tenez entre vos mains la **Déclaration de politique communale 2012 • 2018 de Herstal** présentée, suite aux élections communales du 14 octobre 2012, par le Collège communal.

Une publication qui, plus qu'une obligation légale, est à la fois le reflet des priorités présentées par les partenaires de la majorité issue des urnes (20 sièges pour le PS, 4 pour EPH, soit 24 sièges sur 33 au Conseil communal) et celui des actions prioritaires et de la stratégie générale qui seront mises en œuvre durant la législature lancée le 3 décembre 2012, lors de l'installation du nouveau Conseil et du nouveau Collège communal.

Un document grand public

Cette fois, nous avons tenu à concevoir cette Déclaration comme un document grand public, une forme de succession de projets que notre Collège communal est déterminé à mettre en œuvre au profit de l'ensemble de nos concitoyens. Notre "DPC" se veut à la fois un outil d'engagement et d'orientation, de gestion et d'évaluation mais aussi, et surtout sans doute, un vade-mecum pour le citoyen qui pourra vérifier, au fur et à mesure de la législature, quels défis annoncés auront été concrètement réalisés. Avec bien sûr la volonté, comme ce fut le cas lors de la dernière législature de présenter un bilan total optimal, **qui a frisé pour 2006 • 2012 un taux de plus de 95% de "promesses" intégralement tenues**.

Méthodologie utilisée

La méthodologie qui a prévalu à la rédaction de cette Déclaration a été basée sur la complémentarité de deux sources d'informations.

C'est tout d'abord au départ des programmes des deux partis formant la majorité qu'a été réalisé ce document. Un exercice finalement assez peu ardu, tant les deux programmes comportaient de très nombreux points de convergence, et ce au niveau des idées comme des actions.

De plus, chacun des Echevins a été invité à contribuer très activement à l'établissement de notre déclaration de politique communale. Pour aborder de la manière la plus réaliste et la plus efficiente possible les différents chapitres abordés et les compétences y ayant trait, ils ont eu recours aux services communaux concernés, qui n'ont pas manqué de faire valoir la conjugaison de leurs compétences et de leurs expériences.



Cette double base permet sans aucun doute à notre Déclaration de politique communale de rencontrer aussi bien les sensibilités des formations politiques en présence que les aspects les plus concrets de leur mise en œuvre sur le terrain.

Lecture, mode d'emploi

Comme vous pourrez le remarquer, afin de clarifier la lecture de ce document et de permettre à chacun, en interne de notre équipe politique et de notre Administration mais aussi et surtout à l'extérieur, pour les citoyens, de mieux suivre le déroulement des avancées que nous ne manquerons pas de mettre en place dès que possible et quoi qu'il en soit avant la fin cette législature.

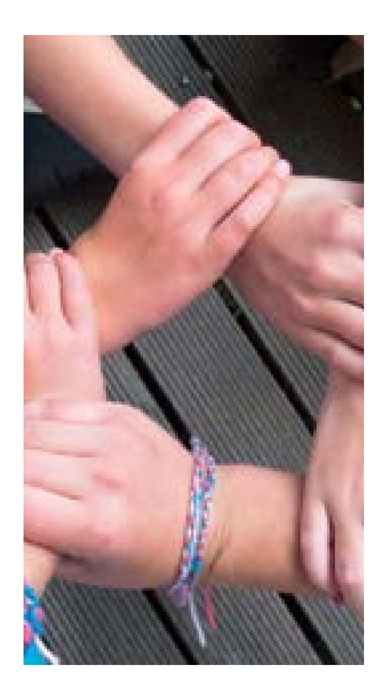
En outre, cette Déclaration de politique communale a été scindée en deux parties distinctes : la première, plus stratégique, vous présente quelles sont les priorités, les valeurs, la vision de la majorité PS-EPH pour cette législature débutante ; la seconde, plus pragmatique, les dossiers concrets que, par grands thèmes et par compétences précises, nous comptons mettre en œuvre dans les 6 ans à venir.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente lecture !

Le Collège communal
de la Ville de Herstal







A. Proximité et solidarité

A.1 Nos priorités, notre vision

Riche d'un passé historique (notre cité est le berceau de Charlemagne et, avant lui, de la dynastie des Pépinides) et industriel (charbon, métallurgie, fine mécanique, armurerie,…) exceptionnel, Herstal, devenue Ville en 2009, est la 4e plus grande entité de la Province de Liège, la 10e de Wallonie.

Notre ville dispose de **nombreux atouts** pour assurer son développement et relever les défis qui sont ceux d'une cité marquée par un glorieux passé industriel qui a marqué durablement la structure de nos forces de travail, des industries, de l'aménagement de notre territoire, de notre urbanisme et de nos finances publiques.

Forte de sa localisation géographique au cœur de l'Euregio et au carrefour de voies de communication diversifiées, **riche de son savoir-faire** mécanique forgé à travers les siècles et de son nom connu de par le monde grâce à la FN (Herstal Group), consciente de ses opportunités de développement et fière de sa richesse associative et multiculturelle, Herstal jouit d'un potentiel considérable pour retrouver ses lettres de noblesse et offrir un cadre de vie renouvelé à ses près de 40.000 habitants.

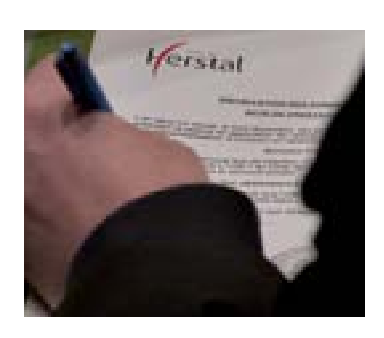
Au cours de la précédente législature et s'appuyant sur l'héritage de ses prédécesseurs, **une nouvelle dynamique a été initiée par la majorité PS • EPH** dans des domaines diversifiés et avec l'aide de partenaires variés, pour assurer le renouveau de Herstal, renforcer son attractivité et améliorer son cadre de vie pour sa population.

Fière de cette nouvelle impulsion, du travail considérable mené et de la confiance des citoyens qui ont accordé 24 élus sur 33, soit plus de 70% des sièges au Conseil communal, la majorité PS • EPH souhaite continuer, avec la même passion et la même volonté, la concrétisation de nombreux projets développés dans l'ensemble des quartiers de Herstal, Vottem, Liers et Milmort.

L'ambition de notre équipe soudée, mélange d'expérience et de renouveau et entourée par des compétences administratives de premier ordre, est **de poursuivre la métamorphose de notre cité** tant par des projets structurants que par des actions plus ponctuelles qui touchent directement le quotidien des Herstaliens **tout en luttant chaque instant contre les effets de la crise**.







Notre stratégie de redressement repose sur quelques piliers fondamentaux : **être proche des préoccupations citoyennes, préserver des finances communales saines** ; activer des sources de financement et d'investissements extérieurs ; s'appuyer sur des études prospectives de qualité et sur la participation citoyenne ; assurer la cohésion sociale et faire réellement de **Herstal une Ville de vie, une Ville de proximité, une Ville de solidarité.**

Proximité et solidarité : tels seront en effet les leitmotivs qui prévaudront à chacune des actions mises en œuvre durant cette législature par la majorité PS-EPH. Loin de constituer une vague promesse, l'expression de cette volonté est au contraire un **engagement politique fort** et citoyen au profit de chacune et chacun des Herstaliens.

A.2 Nos principes de gestion

Avec près de 40.000 habitants, ses indéniables atouts (situation géographique, potentiel économique, commercial et historique, nouveau dynamisme urbanistique public entraînant des investissements privés,…) mais aussi ses handicaps hérités du passé (organisation territoriale parfois anarchique, bâti urbain en partie défraîchi et dénaturé, mobilité améliorable,...) ou commun à toutes les entités comparables (propreté publique, pollution atmosphérique, difficultés sociales,…), Herstal se doit aujourd'hui plus que jamais de relever des défis essentiels, dont les réponses principales sont reprises de cette Déclaration de politique communale.

A.2.1 Transversalité et collégialité

L'équipe, soudée et compétente, qui forme le nouveau Collège n'a finalement subi que très peu de changements par rapport au précédent. Cependant, les compétences ont été redistribuées afin que chacune d'elles puisse être menées avec plus d'efficacité encore. Certaines nouvelles compétences apparaissent également, afin de mieux coller aux réalités locales ou de l'évolution de la société : l'Égalité des chances et la Lutte contre les discriminations, la Multiculturalité, la Famille, l'e-Administration.

Parmi les principes de travail primordiaux que s'est donnés la majorité figurent en bonne place la collégialité et la transversalité, la collaboration avec notre Administration communale (dont l'efficacité, la motivation et l'organisation sont réelles) et, nous l'avons exprimé, la proximité permanente avec le terrain et les citoyens ainsi qu'une solidarité de tous les instants.

A.2.2 Une gestion efficace

Pour rencontrer de manière optimale tous les défis qui sont les siens, le Collège



communal a pour volonté bien ancrée de poursuivre sur la voie que son prédécesseur avait déjà largement tracée en matière de gouvernance communale.

Une gouvernance totalement maîtrisée et régulièrement contrôlée et évaluée, que ce soit en interne ou, comme tout récemment encore, par des audits extérieurs.

Au niveau du fonctionnement politique interne également, la nouvelle majorité PS-EPH a voulu innover avec le début de cette législature, en mettant notamment en place un nouveau règlement d'ordre intérieur (ROI) pour le Conseil communal. Parmi les nouveautés marquantes, la création des conseillers rapporteurs favorisant l'implication d'un plus grand nombre de conseillers communaux et une plus grande transparence.

A.2.3 Des finances saines et maîtrisées

La législature précédente a notamment été marquée par la crise économique et financière de 2008 et dont les effets perdurent toujours aujourd'hui, et perdureront très certainement encore longtemps. Cette situation a impacté l'ensemble de la population (singulièrement à Herstal, où le revenu moyen par habitant se situe en-dessous de la moyenne régionale) mais également les finances communales. Celles-ci ne peuvent en effet plus compter sur des dividendes aussi élevés que par le passé.

Grâce au bas de laine sagement accumulé au fil des législatures et à une gestion éclairée lors de la dernière, Herstal bénéficie toujours de réserves financières importantes, au contraire de nombreuses autres villes et communes. Cette situation très favorable a permis, avec l'indispensable soutien du FEDER et de la Région wallonne, de procéder lors de la période 2006 • 2012 à des **investissements particulièrement importants, principalement en matière de création de nouvelles infrastructures** (la nouvelle place communale, la déconstruction de “La Ruche” pour faire place prochainement au nouvel hôtel de ville, la préparation des chantiers de la future salle des sports derrière la piscine communale et du nouveau quartier de vie Marexhe-gare,…) et de mise en œuvre de plans triennaux ambitieux (pour ce qui concerne les voiries, les trottoirs ou l'égouttage).

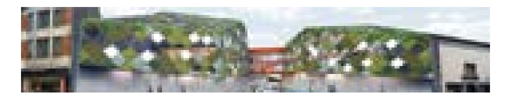
Malgré l'incontournable part communale (limitée à chaque fois au maximum) qu'induisent ces investissements publics, Herstal a réussi à préserver ses réserves dans une très large mesure, ce qui lui permettra dans les prochaines années de poursuivre sa politique ambitieuse, notamment en matière sociale, économique,



commerciale, culturelle, sportive ou infrastructurelle.

Le Collège s'engage à poursuivre sa politique de mise en œuvre de cofinancements résultants de la recherche efficace de subsides publics de toute provenance (Wallonie, Fédération Wallonie Bruxelles, Europe, Province mais aussi des institutions comme la Loterie Nationale ou la Fondation Roi Baudouin), de partenariats à nouer avec d'autres organismes publics (SNCB, TEC, SPW, SPI, autres intercommunales,…) ainsi que de partenariats public-privé (PPP), notre régie communale autonome immobilière (Urbeo) ayant sans aucun doute un rôle majeur à jouer en la matière.

Par ailleurs, il est de la responsabilité politique de la nouvelle majorité de ne pas avoir recours à une augmentation globale de la pression fiscale. Des ajustements internes pourront être opérés en matière de recettes dans la mesure où ils permettront à tout un chacun de bénéficier durablement d'une fiscalité plus juste et adaptée aux situations particulières, tout spécialement celles des plus défavorisés, et ce dans une philosophie de plus grande équité fiscale encore.



A.2.4 Le citoyen au cœur de nos préoccupations

Partisane depuis de très nombreuses années de la participation citoyenne, la majorité herstalienne entame la nouvelle législature avec la ferme intention de considérer la proximité et le dialogue permanent avec l'ensemble de la population, quels que soient son âge, son lieu de vie, son origine, ses moyens. Cette politique s'est déjà traduite depuis quelques années par la mise en place successive de notre CCATM (Conseil consultatif de l'aménagement du territoire et de la mobilité), de nos comités de participation, de notre Conseil communal des enfants, de notre Conseil consultatif des aînés, de notre Conseil des sports et, plus récemment, de notre Conseil communal des jeunes. Sans oublier le retissage de nombreux liens sociaux qu'a notamment permis la mise en place, sous la précédente mandature, de notre ambitieux Plan de cohésion sociale et de ses Maisons intergénérationnelles.

Mais nous sommes persuadés qu'il y a encore moyen de faire mieux avec notamment l'amélioration de l'accueil du citoyen au sein de nos services, dont l'accès sera considérablement amélioré dès l'ouverture de notre nouvel hôtel de ville.



Notre nouveau site Internet, lancé en 2010, contient déjà un guichet électronique (qui permet la commande de documents administratifs en ligne) mais dont les fonctionnalités seront élargies.

Afin de s'inscrire durablement à la fois dans la proximité et la modernité, **plusieurs services de première ligne connaîtront des avancées majeures**, dont les trois exemples suivants.

A.2.4.1 Un Etat civil encore plus humain

De la naissance au décès en passant par le mariage notamment, le service de l'État civil accompagne le citoyen tout au long de la vie, et même après celle-ci.

Il est essentiel dès lors que ce service présente un degré d'accueil, de dialogue et d'accessibilité de premier ordre. Ce qui se traduira, durant cette législature et sous l'impulsion du Collège communal, par diverses actions et améliorations :

A.2.4.1.1 au niveau administratif : outre l'amplification de la **commande en ligne**, amélioration de l'accueil à l'hôtel de ville actuel

A.2.4.1.2 en ce qui concerne les cimetières : leur mise en conformité par rapport aux nouvelles législations en vigueur ; une **meilleure information des citoyens quant au renouvellement des concessions** ; la mise en valeur du patrimoine architectural funéraire (rénovation, balade contée, brochure,…) ; l'entretien et la rénovation des monuments et tombes des combattants tombés pour la Patrie ; une attention particulière pour les parcelles réservées aux enfants mort-nés et ou en bas âge

A.2.4.1.3 dans le cadre des **mariages** : **actualisation du protocole général** (accueil, parking, texte, musiques, cadeaux, possibilité de retransmission des cérémonies sur Internet,…) ; mise en place de cérémonies de renouvellement des vœux ; promotion des mariages nocturnes.

A.2.4.2 L'informatique réellement au service de la population

Désormais partout présente et utilisée par une frange majoritaire de la population, l'**informatique est aussi un vecteur d'amélioration permanente du fonctionnement de l'Administration** et des services qu'elle peut apporter aux citoyens.

Plusieurs mesures novatrices vont rapidement être mises en place.





A.2.4.2.1 inscription durable de notre Ville dans le processus d'*e*-Administration (soit l'ensemble des technologies et des usages liés à la possibilité de s'informer, d'être orienté mais aussi de réaliser des démarches administratives, via des services en ligne), avec à terme la mise en œuvre d'un *e*-Collège, d'un *e*-Conseil, de téléconférences pour la gestion des réunions à distance, etc... tout en développant des projets spécifiques comme l'*e*-tutelle, les *e*-comptes, IMIO,…

A.2.4.2.2 mise en place progressive de nouveaux outils multimédia à destination de la population comme des bornes interactives pour un meilleur accueil des citoyens dans le nouvel hôtel de ville

A.2.4.2.3 amplification de la politique de mise à disposition de documents administratifs en ligne

A.2.4.2.4 passage généralisé de la téléphonie communale à la technologie VoIP, plus pratique, plus fiable et plus économique à terme

A.2.4.2.5 afin de réduire la fracture numérique et d'assurer une forme de solidarité informatique, redynamisation des EPN (espaces publics numériques), matériel déclassé mis à disposition aux écoles, aux asbl, etc.

A.2.4.3 Information, communication et prévention : des relais essentiels vers la population

Une ville qui vit, une ville qui bouge, se doit de communiquer, d'informer la population, de la sensibiliser à certaines problématiques essentielles. En quelques années, ces aspects se sont très largement professionnalisés, avec un service graphique compétent et une imprimerie intégrés (Ecrido), un service des Relations publiques efficace, une cellule “Events” énergique et imaginative et des relations suivies avec la presse.

Néanmoins, des efforts restent encore à fournir en la matière, comme par exemple :

A.2.4.3.1 la création d'un toutes-boîtes communal d'information

A.2.4.3.2 la poursuite du développement et l'apport de nouvelles fonctionnalités (une WebTV par exemple) à notre site Internet communal

A.2.4.3.2 la communication accrue avec les citoyens par la présence sur les nouveaux médias tels les réseaux sociaux, les applications, les alertes GSM,...



A.2.5 Les synergies intra- et supracommunales

La **Ville de Herstal** ne souhaite en rien vivre repliée sur elle-même. Elle s'est engagée depuis plusieurs années dans des **synergies à différents niveaux**, tant sur son territoire communal qu'au niveau supracommunal, tant avec des partenaires publics et institutionnels que privés.

Cette dynamique sera encore amplifiée dans les prochaines années avec notamment :

A.2.5.1 le renforcement concret et efficace des **liens** unissant déjà notre Ville avec des institutions locales : la régie communale autonome immobilière Urbeo, le CPAS et notre zone de police communale bien sûr, la SRL Herstal également, mais aussi le Club des entreprises des Hauts-Sarts, l'AIGS, la Maison de l'emploi, la Charlemagn'rie, la Maison de la laïcité,…

A.2.5.2 l'optimisation des **synergies** avec les associations supracommunales dont nous sommes membres ou actionnaires : Basse-Meuse Développement, l'agence de développement de la Province de Liège SPI, les intercommunales,…

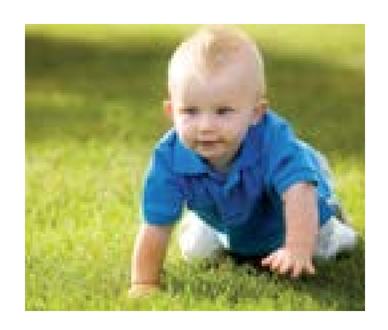
A.2.5.3 la poursuite des contacts suivis, à renforcer dans certains cas, entamés avec des **partenaires** institutionnels essentiels comme :

A.2.5.3.1 la Province de Liège, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Euregio Meuse-Rhin, l'Europe,…

A.2.5.3.2 la SNCB, le SPW, le FOREM, le TEC,…

A.2.5.4 l'intensification des **contacts**, déjà réguliers, avec les partenaires privés potentiels en matière de développement urbanistique et immobilier par la mise en œuvre de nouveaux partenariats public-privé (PPP) ou d'autres formules gagnant-gagnant









B. Le guide du citoyen herstalien

1. Grandir et apprendre à Herstal

L'épanouissement personnel d'un individu débute sans aucun doute dès son plus jeune âge. Le contexte familial dans lequel il évolue et la formation scolaire dont il pourra bénéficier comme enfant, adolescent ou jeune adulte constituent des éléments déterminants pour son futur.

C'est pourquoi, à Herstal, une attention toute particulière est portée à la petite enfance (avec notamment la plus grande crèche de Wallonie, mondialement réputée pour sa pédagogie de Pickler-Lóczy, ou la création récente de la maison de la Petite Enfance en collaboration avec l'AIGS), à la famille et à l'éducation (notre enseignement communal, uniquement axé sur le fondamental – dont du spécialisé –, compte pas moins de 21 implantations qui accueillent quelque 2.500 élèves).

Durant cette législature 2012 • 2018, notre volonté commune est d'encore accentuer nos efforts dans ces matières pour que chaque jeune Herstalien puisse débuter dans la vie avec les meilleures chances de réussite.

1.1 La petite enfance et la famille : une priorité !

Afin de mieux encore remplir nos tâches citoyennes envers les tout petits et leur famille, nous nous engageons, ces prochaines années à amplifier, diversifier et optimaliser notre offre de structures d'accueil :

1.1.1 par des synergies pour le soutien concret aux accueillantes, par la mise à disposition de locaux adaptés au travers de conventions avec des partenaires publics (SRL,…) et privés (lotisseurs,…)

1.1.2 grâce au tissu existant et aux synergies déjà entamées lors de la législature 2006 • 2012, développement d'innovations en matière d'accueil de la petite enfance par la création, notamment, de haltes-garderies, de crèches d'initiative privée et de gardes d'enfants malades

1.1.3 organisation d'une journée annuelle consacrée à la petite enfance et aux familles



1.2 L'enseignement : assurer l'éducation de nos enfants, c'est assurer notre avenir !

A la fois **école de la solidarité et de la réussite pour tous**, quelles que soient ses origines, l'enseignement communal herstalien, maternel, primaire et spécialisé, a fait l'objet ces dernières années de nombreuses avancées majeures comme le lancement de l'**immersion linguistique en néerlandais aux Cascogniers (Vottem) ou l'investissement de 3 millions € dans les infrastructures scolaires**.

Une dynamique que nous voulons poursuivre, notamment par :

1.2.1 le renforcement des synergies entre le monde scolaire et les acteurs sportifs, culturels, citoyens, multiculturels ainsi que le plan de cohésion sociale

1.2.2 le développement de l'utilisation du multimédia, notamment par l'accroissement du nombre de tableaux interactifs

1.2.3 l'augmentation de notre offre pédagogique via une innovation à l'école de Liers qui s'inscrira dans une démarche d'école des sciences

1.2.4 la poursuite de la rénovation de nos infrastructures avec entre autres l'extension des Cascogniers, la réhabilitation totale de Jacques Brel 1 (suite notamment à la suppression de Jacques Brel 2), une réflexion quant à la démolition et à la reconstruction de l'école fondamentale Bouxthay

1.2.5 la poursuite de la sécurisation des abords des écoles par le placement d'éclairage et de ralentisseurs

1.2.6 l'amplification des synergies entre notre enseignement communal fondamental et les réseaux d'enseignement secondaire herstaliens









2. Etre solidaire à Herstal

Avec un taux de chômage au-delà de la moyenne régionale et un nombre croissant de bénéficiaires du CPAS, la majorité a, depuis toujours fait du social une authentique priorité.

Soutien massif et sans cesse croissant de la Ville au CPAS et à ses finances (+ 30% en 6 ans, soit quelque 1 million €), lancement du Plan de cohésion sociale (PCS), retissage des liens sociaux par l'organisation de nombreux événements, grand public ou de quartier, chèques pouvoir d'achat, sports ou culture,… : ce ne sont pas les initiatives de solidarité et de développement social qui ont manqué lors de la dernière législature.

Celle-ci, qui court sur les 6 prochaines années, ne sera pas moins ambitieuse en matière de politique sociale, d'égalité des chances et de santé. Ce **dynamisme éminemment citoyen passera notamment par les actions suivantes.**

2.1 Pour une Ville toujours plus sociale

Avec la crise qui perdure et ne semble pas prête de s'essouffler, il est essentiel que la Ville poursuive et amplifie ses efforts en matière sociale, que ce soit via le CPAS ou en partenariat avec d'autres acteurs, communaux, voisins ou supracommunaux.

La volonté de favoriser l'émancipation sociale animera également le Collège dans chacune de ses décisions. À ces fins, nous avons décidé de :

2.1.1 faire de notre CPAS le moteur d'une dynamique sociale transversale en Basse-Meuse

2.1.2 mettre en œuvre une nouvelle optimalisation des services offerts par notre résidence Louis Demeuse, pour accroître le mieux-vivre de ses résidents et de son personnel

2.1.3 valoriser et repositionner les missions du taxi social

2.1.4 repenser les diverses exonérations fiscales afin de permettre davantage de justice sociale

2.1.5 généralisation à toutes les grandes surfaces herstaliennes de donner systématiquement leurs aliments invendus mais encore consommables à des associations locales

2.1.6 optimaliser les synergies entre les différentes institutions d'insertion socioprofessionnelle, en collaboration notamment avec le CPAS, le PCS et notre société de logement (SRL Herstal)





2.1.7 renforcer le dispositif général d'aide alimentaire et des contacts avec les “Restos du Cœur”

2.1.8 mettre en œuvre, avec le soutien de notre plan de cohésion sociale et de ses partenaires, d'un service de médiation et de prévention

2.2 Egalité des chances : une exigence transversale

Attribution hautement sociale et préoccupation avérée des Collèges herstaliens précédents, c'est la première fois que l'égalité des chances constitue une compétence scabinale à part entière.

C'est dire combien notre nouveau Collège considère cette matière comme une véritable exigence transversale, qui veut que le statut social des individus d'une génération ne dépende plus des caractéristiques morales, ethniques, religieuses, et surtout financières et sociales des générations précédentes.

Parmi nos engagements en la matière pour cette législature 2012 • 2018, on notera notamment :

2.2.1 la prise ne compte d'une véritable politique transversale d'égalité des chances (soutien à la personne handicapée, égalité homme/femme, intégration des personnes étrangères…)

2.2.2 sensibilisation de la population dès le plus jeune âge à la thématique, notamment en collaboration avec les écoles et les acteurs du secteur (Cripel, Awiph…)

2.3 La santé, une question d'équilibre et de mieux-vivre

La santé constitue un pan à part entière de la politique sociale que compte mener, comme il l'a fait précédemment, le Collège communal de Herstal.

Il est essentiel que l'**accès à la santé** puisse continuer à être ouvert à tous les citoyens de notre cité. La Ville prolongera les efforts entrepris aux autres niveaux de pouvoir (État fédéral, Fédération Wallonie-Bruxelles, Province) afin d'assurer à l'**ensemble de notre population l'équilibre et le mieux-vivre que procure incontestablement une bonne santé.**

En la matière, entre autres **actions de terrain** et en complément de celles déjà en place, nous allons mettre en œuvre :

2.3.1 une plateforme herstalienne des acteurs de la santé afin d'**optimiser les services rendus** par chacun d'eux à la population



2.3.2 des campagnes de sensibilisation à la santé, à l'alimentation saine,... avec le soutien du plan de cohésion sociale, notre centre de santé communal et d'autres acteurs locaux de la santé







3. Etre jeune ou senior à Herstal

Accompagner les Herstaliens tout au long de leur vie est une des préoccupations essentielles de notre Collège communal. Outre la petite enfance, deux tranches d'âge sont particulièrement visées : la jeunesse et les seniors

Grâce notamment à la mise en œuvre, lors de la législature précédente de notre Plan de cohésion sociale (PCS), de nombreuses actions ont déjà pu être mises en œuvre, poursuivies ou amplifiées, que ce soit à l'attention de ces deux groupes-cibles mais aussi en matière de relations intergénérationnelles, concrétisées notamment par les 6 Maisons intergénérationnelles créées dans les quartiers et les villages, à la fois maisons des jeunes et centres d'accueil pour seniors, lieux d'échanges, d'activités et de rencontres citoyens par excellence entre les générations.

Déjà très concrète en ce qui concerne les seniors, la politique communale herstalienne sera encore amplifiée dans leur direction alors qu'une politique dynamique de la jeunesse sera mise en œuvre.

3.1 Jeunesse : encadrement, loisirs et épanouissement

Répondre aux besoins et attentes des jeunes, favoriser leur expression et leur émancipation constitue pour le Collège herstalien une nécessité de premier ordre. Dans ce cadre, nous voulons réserver à la jeunesse un **rôle actif dans la vie de la cité**, notamment par le soutien aux acteurs du secteur et l'encouragement des synergies entre eux.

Le dialogue que nous établirons avec cette frange de la population s'inscrira dans une dynamique de respect de la démocratie, de la tolérance, de la solidarité et de la responsabilisation. Parmi les actions qui seront mises en œuvre en faveur de la jeunesse, citons tout spécialement :

3.1.1 tout en maintenant et en amplifiant, le cas échéant, les activités en cours, le **développement des activités pour adolescents**

3.1.2 le renforcement des **liens avec le sport, la culture, l'enseignement et le PCS**

3.1.3 l'organisation de **stages, d'ateliers-découverte de jobs d'étudiants** au sein de structures communales (par exemple le service des Plantations) ou extérieures

3.1.4 le soutien accru aux organisations de jeunesse déjà existantes et la mise en œuvre de nouvelles actions en synergie avec elles.



3.2 Pour des aînés épanouis et actifs

Avec l'évolution de la pyramide des âges et l'élargissement du concept même de "seniors", la politique en direction des aînés herstaliens doit, et ce même si elle se montrait déjà particulièrement dynamique, encore être amplifiée afin de leur assurer épanouissement et activités.

Notamment au travers du Conseil consultatif des aînés, des Maisons intergénérationnelles du PCS et du soutien aux actions de partenaires extérieurs, notre ambition est de leur permettre de participer pleinement et le plus longtemps possible à la vie associative, culturelle, économique, sociale et politique de la Ville de Herstal. C'est pourquoi la majorité PS-EPH va entre autres mettre en œuvre :

3.2.1 l'extension du panel d'activités menées en collaboration avec Conseil consultatif des aînés : conférences thématiques, expositions,…

3.2.2 une plus grande implication de nos seniors dans la dynamique de la région liégeoise et en Basse-Meuse : excursions de proximité, découvertes de lieux insolites, visites de musées et de sites locaux,…

3.2.3 le déploiement par le service communal des Sports du "**Pass Sports Seniors**", sur le modèle de l'école des Sports

3.2.4 le développement et la promotion de solutions de mobilité pour permettre à nos seniors de profiter au mieux de toutes les activités et services proposés sur le territoire communal

3.3 L'intergénérationnel à l'honneur

Dans notre société qui manque parfois singulièrement de dialogue, les échanges intergénérationnels s'imposent pourtant comme une évidence : chaque génération a tant à apprendre de l'autre !

Dans ce cadre, les priorités du Collège communal se concentreront sur :

3.3.1 le **renforcement des synergies** entre enfants et adolescents d'une part et aînés de l'autre, notamment avec les écoles : cours de cuisine, écoles de devoirs, initiation au wallon, transfert de la mémoire des quartiers et des villages,…

3.3.2 la poursuite et l'accentuation des **activités intergénérationnelles** dans les quartiers







4. Travailler et faire ses courses à Herstal

Herstal a de tout temps été un **pôle essentiel d'activités économiques, d'emplois et d'attractivité commerciale.** Même si elle a été l'une des plus touchées par la crise industrielle depuis quelques dizaines d'années déjà, notre cité continue à garder de nombreux atouts en la matière, accueillant notamment le plus grand parc d'activités de Wallonie (les Hauts-Sarts, plus de 8.000 emplois à lui seul) et abritant également une entreprise de réputation mondiale comme la FN.

Au niveau commercial, le zoning de Basse Campagne est l'un des plus importants de Wallonie et son extension du côté du Pré Wigy ne fait que renforcer l'attractivité commerciale globale de notre ville. La redynamisation totale de notre centre urbain (avec notamment la nouvelle place communale) devrait rendre au commerce local de proximité un nouveau souffle bienvenu, dont notre marché hebdomadaire constitue à n'en point douter une pièce maîtresse.

La politique de l'emploi constitue également pour notre majorité une priorité absolue, qui s'est dotée lors de la précédente législature principalement de nouveaux outils particulièrement performants comme la Maison de l'emploi de la Basse-Meuse ou diverses interventions menées par l'asbl Basse-Meuse Développement dont Herstal est membre fondateur et notre Député-Bourgmestre Frédéric Daerden Président.

4.1 Une attractivité commerciale pleinement retrouvée

Parmi les priorités du nouveau Collège communal herstalien, figure la **redynamisation durable du commerce de proximité et de qualité**. Un élément indispensable de l'attractivité globale de notre ville, que ce soit en son centre-ville mais aussi dans les quartiers et dans les villages.

Un nouveau dialogue permanent sera en ce sens établi et de nombreuses actions innovantes mises en œuvre, parmi lesquelles :

4.1.1 création d'une **régie communale autonome du commerce** afin d'en faire le "bras armé" efficace, à l'instar d'Urbeo en matière foncière et urbanistique, de la gestion commerciale du centre

4.1.2 création d'une **plateforme Internet visant à l'attractivité et à la redynamisation de notre commerce local** par la mise en avant de ses atouts et de ses potentialités pour les investisseurs et enseignes commerciales





4.1.3 poursuite et amplification de la politique de **promotion publicitaire du commerce** de proximité herstalien notamment via des contacts renforcés avec le Ministère de l'Économie, l'UCM,…

4.1.4 mise en œuvre extrêmement rapide de solutions complémentaires de **parking au centre-ville**, dans l'attente des parkings souterrains prévus sous le nouvel hôtel de ville et la promotion immobilière qui le prolongera

4.2 Tous les plaisirs de marchés de qualité

Incontestablement, le marché hebdomadaire de Herstal-centre est un vecteur très important pour l'attractivité et la réputation commerciale de notre ville. Avec notamment son retour sur la place communale, il devait cependant subir un lifting et sera promu à sa juste valeur dans les années à venir, tout comme celui de Vottem d'ailleurs.

L'engagement du Collège communal en matière de marchés s'articule tout spécialement sur les mesures suivantes :

4.2.1 réorganisation de notre marché hebdomadaire afin de le rendre plus qualitatif et plus sélectif, d'en accentuer les atouts de proximité également

4.2.2 création d'un **comité de commerçants du marché**, rencontré mensuellement

4.2.3 lancement d'activités récurrentes sur le marché de Herstal-centre : promotions une fois par mois, animations et dégustations tous les trimestres, nocturnes,…

4.2.4 soutien renforcé au marché de Vottem

4.3 Le développement économique : une authentique nécessité

Continuer à défendre le développement des entreprises, quelle que soit leur taille, constitue une authentique nécessité, d'autant plus dans le contexte socio-économique qui est le nôtre.

Plusieurs dossiers de toute première importance seront ainsi mis en œuvre lors de cette législature 2012 • 2018 :

4.3.1 extension du parc des Hauts-Sarts par une 4e zone, située sur Oupeye, et qui préservera, avec des aménagements sur Herstal, nos villages et les riverains

4.3.2 création, au **pôle Marexhe-gare**, d'un Espace Entreprise de la SPI (dans l'ancienne gare)

4.3.3 concrétisation du projet du **Pré Madame**, mêlant près de 400 logements, un hôtel, un marché couvert, des sociétés de services, des commerces de proximité,…







4.3.4 mise en valeur du **patrimoine industriel** et des savoir-faire herstaliens à des fins muséales, pédagogiques et économiques, notamment en synergie avec la FN

4.3.5 poursuite de la **réhabilitation urbaine** de notre ancien centre industriel, notamment en ce qui concerne les 17 ha des ACEC

4.3.6 optimisation de l'occupation des surfaces économiques "dormantes", aux Hauts-Sarts entre autres, avec notamment pour objectif d'épargner les terres agricoles et nos poches rurales d'habitat

4.3.7 création du **prix de l'entreprise** herstalienne (le cas échéant bassi-mosane) de l'année, selon plusieurs catégories : commerce, PME, grande entreprise

4.3.8 amplification des contacts avec les opérateurs socio-économiques supralocaux (Basse-Meuse Développement, Forem, SPI,…)

4.4 Plus que jamais, cap sur l'emploi pour tous !

L'emploi est une priorité citoyenne et politique absolue pour le Collège de la Ville de Herstal, notamment en ce qui concerne les jeunes, les travailleurs âgés et ceux faiblement formés.

Dans ce cadre, la nouvelle majorité s'engage à :

4.4.1 renforcer l'implantation pour la **Maison de l'emploi**, qui pourrait, en collaboration avec Basse-Meuse Développement et d'autres partenaires (Club des Hauts-Sarts, grandes entreprises locales privées et publiques,…), devenir un guichet socio-économique unique

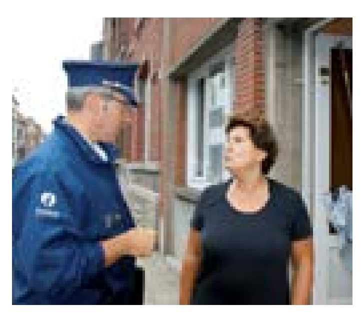
4.4.2 optimiser la collaboration avec l'Enseignement de la Province de Liège, qu'il soit technique, professionnel ou de promotion sociale

4.4.3 inscrire la Ville de Herstal dans des partenariats supralocaux porteurs d'emplois comme le tram (avec fin de ligne à Basse Campagne), les projets portés par le GRE-Liège par Basse-Meuse Développement (notamment en matière de formations préqualifiantes et qualifiantes adaptées au tissu économique régional)

4.4.4 assurer un soutien déterminé et répété à des enjeux socio-économiques primordiaux comme le maintien de la sidérurgie, l'avenir de Chertal, la création du Trilogiport sans oublier bien sûr "notre" FN

4.4.5 mise en place d'une dynamique interactive entre les agences d'intérim sises sur le territoire de Herstal, le zoning des Hauts Sarts et autres commerces afin de favoriser les recrutements locaux





5. Vivre en sécurité à Herstal

Avant même de constituer une priorité citoyenne, la **sécurité de chacun** de nos citoyens, quels que soient son âge ou sa situation, constitue un authentique droit.

Lutte contre les incivilités, **proximité policière** dans les quartiers et les villages, sécurité routière, mobilité, aménagements de sécurité, mobilité, lutte contre le sentiment d'insécurité,… : voilà autant d'éléments, parmi d'autres sans doute, qui forment ensemble le concept global de "sécurité". Une sécurité transversale à laquelle le Collège de Herstal est particulièrement attaché.

L'un des pivots de la politique que nous mènerons lors des prochaines années demeurera bien entendu notre **zone de police monocommunale**, dont la présence sur le terrain sera encore plus visible, pour plus d'efficacité à court et à long terme.

5.1 La sécurité au service de tous

La sécurité des biens, des personnes et routière sera au cœur de l'action de la majorité tout au long de cette nouvelle législature, appuyée en cela par une police efficace et proche.

Afin de nous permettre de nous montrer encore plus concrets en la matière, nous initierons ou prolongerons en les amplifiant diverses démarches de terrain :

5.1.1 le sondage de la population afin de connaître leurs attentes à l'égard de la police pour mieux orienter les priorités

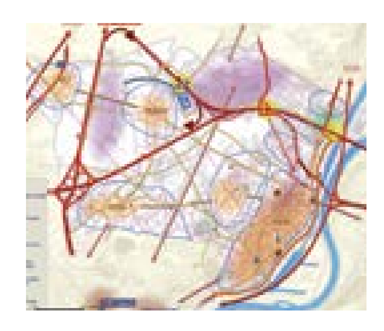
5.1.2 une **présence policière accrue sur le terrain** et notamment dans les quartiers, notamment matérialisée par l'engagement de 10 nouveaux agents de quartier, qui renforceront l'action des 10 inspecteurs déjà dévolus à cette tâche

5.1.3 l'installation aux endroits stratégiques de **caméras de surveillance** afin d'assurer la protection des biens et des personnes

5.1.4 une collaboration renforcée avec les commerçants pour envisager toutes les solutions de sécurisation souhaitables

5.1.5 des synergies renforcées avec les zones de police voisines, notamment avec celles de la Basse-Meuse, afin de rendre un service plus efficace aux citoyens

5.1.6 une visibilité renforcée des services du PAB (peloton anti-banditisme) sur base de la collaboration mise en place ces dernières années dans une logique à la fois dissuasive et de protection des lieux potentiellement à risques, dont certains commerces







5.1.7 le **renforcement des moyens et outils** mis à la disposition de notre zone de police avec l'optimisation du système des sanctions administratives ou l'acquisition de matériel "up-to-date" (armes FN, gilets pare-balles,…)

5.1.8 le recours à des services de médiation afin de remédier au mieux aux situations conflictuelles pouvant survenir des les quartiers

5.1.9 la poursuite et l'amplification en faveur de la **sécurité routière**, notamment par l'acquisition de nouveaux radars préventifs et répressifs, la promotion effective des modes doux de déplacement (notamment le vélo), installation de casse-vitesses, éclairage aux abords des écoles, création de carrefours sécurisés,…

5.2 La mobilité, un bien commun

Composé de plusieurs anciennes entités aux caractéristiques parfois très variées (de Herstal-la-post-industrielle à Milmort-la-bucolique) et confronté à de nombreux défis en matière de mobilité, notre territoire communal mérite sans nul doute une attention particulière.

C'est pourquoi nous nous engageons à mettre rapidement en œuvre :

5.2.1 de nouveaux investissements importants en matière de mobilité : promotion effective des modes doux de déplacement (notamment le vélo), création d'aménagements sécurisants…

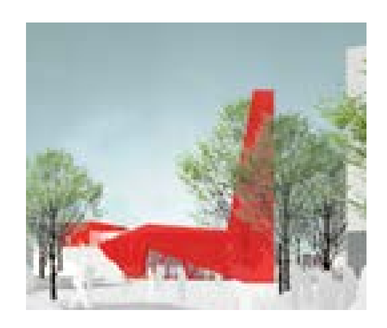
5.2.2 tous les aménagements de mobilité nécessaires à la préservation du caractère rural ou semi-rural de nos villages, et particulièrement Milmort par la création d'un rebrousse-camions à hauteur du Point Chaud et par l'élargissement du pont de Bêche

5.2.3 la finalisation et la mise en œuvre, à court terme, de notre Plan communal de mobilité

5.2.4 l'étude, en synergie avec le SPW, des solutions de mobilité à déployer le long du canal Albert (de la place Licourt à Basse Campagne) pour désengorger l'axe Grand Puits/Crucifix/P.-J. Antoine/A. Delsupexhe

5.2.5 le percement d'une nouvelle voirie derrière le Château Rouge afin de délester le trafic dans la rue du Tige, notamment

5.2.6 l'élaboration d'un plan de mobilité scolaire afin de de fluidifier le trafic aux abords des écoles et de responsabiliser les parents, les enfants, les enseignants,…







6. Bénéficier d'un cadre de vie agréable à Herstal

Présentée par certains médias tantôt comme la ville la plus polluée, tantôt comme la plus sale de Belgique (de manière totalement non scientifique, non objectivée et erronée ainsi que nous avons pu le démontrer de manière indiscutable), Herstal doit à la fois gérer les traces de son glorieux passé industriel comme le caractère plus rural de ses villages et de certains de ses quartiers.

Pour le Collège communal, il est essentiel que l'ensemble de notre territoire bénéficie d'un cadre de vie agréable, attractif et épanouissant au quotidien. Mais le concept même de "cadre de vie" est extrêmement large puisqu'elle recouvre, au risque d'en oublier, des notions aussi diverses mais finalement aussi liées entre elles que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les grands chantiers, les travaux publics, l'environnement, la qualité de l'habitat ou la propreté publique.

6.1 Aménagement du territoire et urbanisme : s'assurer un développement local harmonieux et pérenne

Concept encore souvent mal compris par les citoyens, l'aménagement du territoire se révèle pourtant aujourd'hui l'un des piliers de la saine gestion publique, notamment communale. Aménager le territoire herstalien, c'est s'assurer un développement pérenne pour nos zones d'habitat, la préservation de nos zones agricoles et du caractère rural ou semi-rural de nos villages et de certains de nos quartiers, notre politique urbanistique, …

L'urbanisme, justement, qui doit également concentrer toutes nos attentions, comme cela a déjà été le cas ces dernières années afin de soutenir un déploiement harmonieux de l'ensemble de notre territoire.

Parmi les nombreuses actions que nous mettrons en œuvre dans les prochains mois et les prochaines années, nous privilégierons spécifiquement :

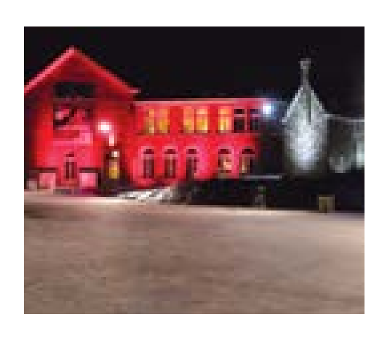
6.1.1 finalisation et mise en œuvre de notre schéma de structure communal (SSC)et de notre règlement communal d'urbanisme (RCU)

6.1.2 soutien au développement de projets immobiliers et urbanistiques privés complémentaires à notre action communale et compatible avec un développement harmonieux du territoire, comme par exemple au Pré Madame

6.1.3 poursuite, en synergie avec notre régie communale autonome immobilière Urbeo, de notre politique d'acquisition et/ou d'aménagements de chancres urbains afin







de leur conférer dans un futur proche de nouvelles fonctions communautaires et urbaines : ancien site Browning rue Faurieux, cour aux marchandises (entre le centre et la gare),… sans oublier la priorité que constitue le redéploiement sur plusieurs hectares de l'ancien site des ACEC,…

6.1.4 promotion des primes urbanistiques existantes (celle sur la rénovation des façades par exemple) et création de nouvelles, dont une visant à soutenir les projets de réunification d'anciens logements multiples en habitat unifamilial ou professionnel

6.2 De grands chantiers qui métamorphosent l'image de notre ville

Depuis quelques années, avec l'appui massif de l'Europe (fonds FEDER) et de la Région wallonne (près de 30 millions € au total), la Ville de Herstal connaît une véritable **métamorphose urbanistique**, actuellement traduite par notre nouvelle place communale mais évidemment toujours en cours en bien d'autres lieux de notre commune, singulièrement dans notre centre urbain et le quartier Marexhe, officiellement reconnus comme périmètre de rénovation urbaine.

Cette dynamique sera poursuivie dans les mois et années à venir, avec pour priorités :

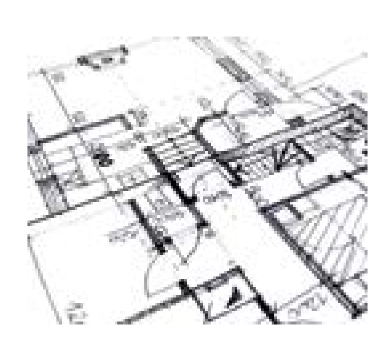
6.2.1 la **finalisation de l'ensemble de nos grands chantiers** afin de permettre à la population de se les approprier dans les meilleurs délais : nouvel hôtel de ville “La Ruche” (qui réunira la plupart de nos services communaux et du CPAS), de nouvelles solutions de parking place Jean Jaurès et alentour (en surface très rapidement et souterraines à moyen terme), nouvelle salle omnisports derrière la piscine communale, création de nouveaux quartiers de vie en Hayeneux et à Marexhe-gare,…

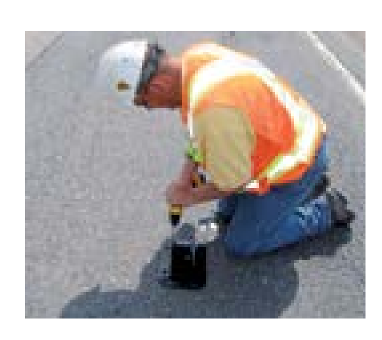
6.2.2 la recherche systématique de **synergies avec des partenaires privés ou publics** ainsi que de subsides permettant la mise en œuvre de nouveaux projets au profit de tous les citoyens de notre ville

6.3 Promouvoir la qualité de l'habitat : logements décents et attraction urbanistique

Afin d'assurer une nouvelle attractivité et une vraie mixité sociale à notre cité (tout particulièrement au centre-ville) ainsi que de, nous n'avons, lors de la précédente législature, pas ménagé nos efforts en vue de **rendre à l'habitat herstalien une qualité** qui permette à chacun de disposer d'un logement décent : nouveau règlement communal contraignant, création d'un service communal de Sécurité et de Salubrité publiques (identifiant notamment les immeubles inoccupés et traquant les “marchands de sommeil”), …







Des efforts qui seront encore largement amplifiés durant cette législature 2012 • 2018, singulièrement par :

6.3.1 pour faire face à une offre encore insuffisantes de logements sociaux, création par la SRL de 150 nouveaux logements et remise via l'Agence immobilière sociale de la Basse-Meuse d'une centaine de logements sur le marché

6.3.2 dans le cadre de la centralisation de la majorité des services dans le nouvel hôtel de ville, la création d'un **guichet communal unique «Habitat/Logement»**

6.3.3 avec pour objectif de libérer de **nouveaux espaces d'habitat**, la refonte de la taxe sur les immeubles inoccupés afin de la rendre plus contraignante et plus efficace, couplée à une intensification de la traque aux «marchands de sommeil»

6.3.4 l'amélioration des **performances énergétiques des bâtiments publics et privés** existants (notamment avec notre régie communale autonome immobilière Urbeo et la nouvelle Agence immobilière sociale) et des futures constructions via de nouvelles impositions communales

6.3.5 la mise à disposition dans les nouveaux lotissements de **logements à vocation sociale** afin d'assurer l'indispensable mixité de populations

6.3.6 le lancement d'une campagne permanente de sensibilisation à la "pédagogie de l'habitat" (informer les locataires des bonnes mesures à pendre en matière d'occupation de locaux : entretien, économies d'énergie,…) en collaboration avec les acteurs du secteur

6.4 Travaux et aménagements publics : pleins feux sur nos quartiers et nos villages !

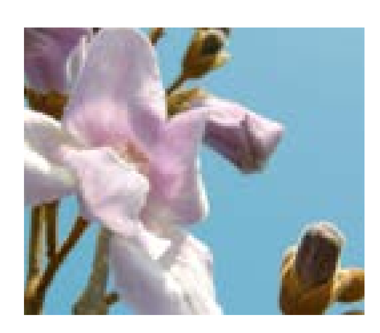
Profitant d'une part de la reconnaissance du quartier courant de la Coronmeuse à la place communale en périmètre de rénovation urbaine, et de l'autre le soutien massif du FEDER et de subsides wallons pour des projets ambitieux, c'est surtout sur le centre de Herstal que se sont concentrés les grands chantiers urbanistiques ces dernières années. La volonté de notre Collège est désormais, sans pour autant délaisser le centre-ville, d'accentuer les aménagements (urbanistiques, commerciaux et de sécurité) et travaux publics dans les quartiers et les villages.

Parmi le panel des mesures de terrain qui seront mises en œuvre, nous pointerons tout particulièrement :

6.4.1 l'instauration d'un système de cadastre/programme objectivé et priorisé des voiries et trottoirs à rénover avec pour







objectif des travaux significatifs sur 15 à 20 voiries annuellement, l'immense majorité située hors centre-ville

6.4.2 la poursuite, dans le cadre des plans triennaux, de l'égouttage sur l'ensemble du territoire communal avec déjà une quinzaine de rues en cours ou programmées la création d'une **prime à l'épuration individuelle des eaux usées**, là où l'égouttage est techniquement impossible

6.4.3 le réaménagement total de la place Gilles Gérard à Vottem

6.4.4 la mise en valeur de la place de l'Harmonie et de sa motte castrale à Liers ainsi que du cœur rural de Milmort

6.4.5 des aménagements de qualité dans le quartier Licourt/Grand Puits, riche en patrimoine historique

6.4.6 l'accélération de notre "**plan trottoirs**" communal, y compris pour les trottoirs bordant les voiries reprises par la Ville, dans les cités, à la SRL Herstal

6.5 Environnement de qualité et propreté publique : un couple indissociable

La question environnementale a fait partie des priorités communales lors de la dernière législature. Elle le restera lors de celle que nous entamons actuellement. Car un environnement sain et agréable est gage de cadre de vie épanouissant, de responsabilisation de chacun des citoyens, de santé publique également (et peut-être surtout). Des efforts tout particuliers seront spécialement concentrés sur la question de la propreté publique

Plusieurs nouvelles actions d'envergure vont être mises en place en ce sens :

6.5.1 adaptation de la taxe déchets avec redéfinition des catégories d'exonération et optimisation du système global : les "bons élèves" seront financièrement encouragés et les tricheurs plus traqués encore

6.5.2 poursuite et amplification du programme de **verduration du centre-ville**, des quartiers et des villages : place communale, future place Marexhe-gare et parc public attenant, espace vert public au pôle Hayeneux, coulée verte le long des boulevards, parcs publics derrière le nouvel hôtel de ville et à la cour aux marchandises, plantations place Gilles Gérard à Vottem,…

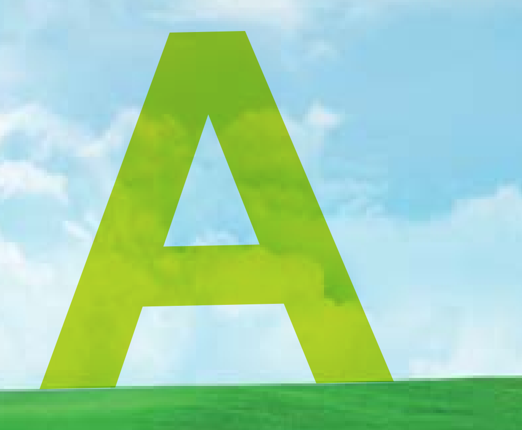
6.5.3 amélioration globale du cadre de vie par le recours à un prestataire externe pour nettoyer les graffitis et par la modification des horaires de nettoyage des rues et de collecte des poubelles publiques, la création d'un 2e Recyparc (à Liers et dans le strict respect des riverains et de leur quiétude) ou

encore l'installation de caméras de surveillance à proximité des lieux à risques, notamment les sites de bulles à verres

6.5.4 engagement énergétique fort avec notamment l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et la promotion active des nouvelles prescriptions (PEB) dans les immeubles et habitations, publics et privés

6.5.5 concrétisation d'un chauffage urbain profitable directement ou indirectement aux citoyens herstaliens par le biais de notre partenariat dans le consortium Valorical

6.5.6 mise en œuvre des recommandations du récent audit environnemental indépendant, notamment par le renforcement global de la proximité de la Ville avec ses quartiers et ses villages, et donc avec leurs habitants, notamment via l'engagement de 12 "cantonniers de proximité" (chacun affecté à l'entretien d'un quartier déterminé), l'accroissement sensible du nombre de constatateurs environnementaux,…









7. Bouger et s'épanouir à Herstal

Depuis plusieurs années maintenant, sous l'impulsion de l'équipe politique globalement en place, Herstal (devenue Ville en 2007) est en train de se forger une image propre, faite de convivialité, de nouvelle attractivité, de dynamisme transversal fort.

Pour le Collège communal, il est essentiel que les Herstaliens, mais aussi leurs visiteurs, puissent profiter des nombreux atouts, historiques ou plus récents, que nous pouvons proposer en matière de sport, de culture, de tourisme, de citoyenneté ou de multiculturalité. Aujourd'hui, tous les observateurs extérieurs en conviennent, **Herstal est réellement une ville qui bouge**, qui organise des manifestations de qualité (mais à moindre coût), qui communique en conjuguant savoir-faire et faire savoir,…

Même si certaines de ces matières ont connu lors de la dernière législature de très nombreuses avancées dans toutes ces matières (c'est particulièrement le cas en matière sportive), de nombreuses actions restent encore à mettre en œuvre afin d'assurer de manière plus optimale encore l'épanouissement de chacun de nos concitoyens.

7.1 Du sport vraiment pour tous, partout et tout le temps !

Avec son hall omnisports "La Préalle" (l'un des plus beaux de toute la Wallonie) et sa plaine des sports en amélioration constante, avec une piscine communale parmi les plus fréquentées de la région, avec son école communale des Sports (une initiative unique à cet échelon) et sa "cousine" l'académie provinciale des Sports, avec ses innombrables manifestations à caractère local, national ou international (autant d'initiatives très largement initiées lors de la dernière législature), avec le record francophone de chèques-sport distribués aux moins favorisés, notre cité mérite sans aucun doute l'un des slogans dont elle s'est dotée : "Herstal, Ville sportive" !

Malgré ces incontestables réussites, des initiatives constructives seront rapidement entamées afin de permettre à tout un chacun, quel que soit son âge, sa condition sociale ou son niveau sportif ; parmi elles, on retiendra :

7.1.1 l'optimisation de nos infrastructures existantes, à la plaine communale des sports Émile Muraille à La Préalle (réalisation imminente d'un terrain synthétique de foot derrière le hall omnisports, rénovation de la piste d'athlétisme, réalisation d'une salle de fitness et de nouveaux vestiaires pour le football) et à la piscine communale (rénovation des châssis, installation d'un palan pour personnes à mobilité réduite) notamment



7.1.2 la mise en œuvre de nouvelles infrastructures de grande qualité : future salle de sports “La Ruche” (derrière la piscine communale), nouveau boulodrome à l’espace Hayeneux, pistes de pétanque dans le centre-ville et dans les quartiers, aux abords des Maisons intergénérationnelles

7.1.3 la promotion du sport réellement pour tous avec le suivi du lancement du Pass Sports Seniors, sur le modèle de l’école communale des Sports, la poursuite de notre politique de distribution de chèques sport sur fonds communaux, la promotion du sport pour personnes à mobilité réduite et l’accentuation de nos contacts avec les écoles et les associations de jeunes

7.1.4 la création, après ceux de Vottem et de La Préalle, d’autres nouveaux agoraspaces dans les quartiers, notamment à Liers, et ce dans la mesure des subsides que nous obtiendrions

7.2 Une véritable ambition culturelle, patrimoniale et touristique

La dynamique culturelle, la préservation du patrimoine et la promotion touristique de nos incontestables ressources seront, lors de cette législature, plus encore au cœur des préoccupations de notre Collège.

Ce qui se traduira particulièrement par :

7.2.1 réalisation d’un Centre culturel “en dur”, idéalement issu d’un partenariat public-privé

7.2.2 rénovation et agrandissement de notre musée de la Ville de Herstal, qui sera désormais principalement dédié à Charlemagne

7.2.3 partenariat à mener avec la FN et sa fondation Ars Mechanica afin que leurs collections soient complétées par d’autres actuellement abritées dans notre musée communal afin de créer un authentique musée de l’industrie herstalienne

7.2.4 création d’une salle d’exposition consacrée à l’art contemporain

7.2.5 autour du Centre culturel et de ses partenaires, création d’une réelle dynamique transversale entraînant tous les acteurs du monde culturel, associatif et multiculturel : théâtre et musique à l’école, ateliers créatifs pour adultes,…

7.2.6 renforcement des synergies avec la Province de Liège (au travers notamment du développement du tourisme fluvial ou de la création d’une “maison de la Création”), la Basse-Meuse et la dynamique autour de la Meuse et du canal Albert

7.2.7 valorisation de nos atouts, entre autres par la réalisation d’un “beau livre” sur Herstal





et d'un répertoire des artistes et artisans de l'entité, la mise en œuvre d'une signalétique touristique, historique et culturelle, l'optimalisation du potentiel du RAVeL et de nos terrils (notamment par une affiliation à la Route des terrils), le développement de nos chemins et itinéraires de promenade ou encore la mise en valeur patrimoniale et touristique de nos sites classés

7.2.8 amplification du rôle d'éducation permanente joué par notre réseau communal de bibliothèques, dont les animations seront encore plus développées

7.2.9 célébration, en 2014, du 1200e anniversaire de la mort de Charlemagne et du centenaire de la déclaration de la guerre de 1914

7.2.10 avec le soutien massif de la Province, lancement officiel des Fêtes de Wallonie 2013 en province de Liège à Herstal, en prélude à l'année Charlemagne 2014

7.3 Une citoyenneté responsable couplée à l'intégration et à la promotion multiculturelles

A Herstal, la citoyenneté et la multiculturalité sont des réalités quotidiennes, très largement encouragées par les autorités communales. Tous les citoyens, de tous les quartiers, de toutes les origines, de toutes les conditions, de tous les âges, sont ainsi invités en permanence à participer à la vie de la cité.

Dans ce sens, les initiatives du Collège porteront entre autres durant cette législature sur :

7.3.1 l'amélioration, en concertation avec les intéressés et les habitants des quartiers, de l'efficacité des comités de participation

7.3.2 la poursuite et l'amplification du travail réalisé autour de nos Conseils communaux des enfants et des jeunes (qui sera élargie aux 16-18 ans) et du Conseil consultatif des aînés

7.3.3 la poursuite du jumelage historique avec Castelmauro (Italie), la relance effective de celui avec Klimarnock (Écosse), l'intensification (notamment par l'ouverture à la population des deux villes) de celui avec Fécamp (France) tout en ne négligeant les ouvertures qui pourraient apparaitre en matière de jumelages, de partenariats transnationaux et d'échanges entre élèves, sportifs, seniors,…

7.3.4 accueil spécifique des nouveaux habitants afin de leur faire découvrir l'ensemble des services offerts par notre Ville

7.3.5 présence régulière du Collège et des services communaux dans les quartiers afin d'évaluer leurs besoins spécifiques



Notes :





Editeur responsable : Ville de Herstal > Ecrido : Infographie • Web • Imprimerie